

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT****Le 15 octobre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercèdes pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°134**OBJET : DELIBERATION RELATIVE AU PORTAGE DE LA CANDIDATURE LIGERIENNE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT » (SPPEH), A LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DE CE PROGRAMME PAR L'ALEC42 ET A LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES EPCI AU FONCTIONNEMENT DUDIT PROGRAMME**

VU la loi n° 2015-992 en date du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article 192 et son titre deux : « mieux rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois »

VU les statuts de la Communauté de Communes de Charlieu Belmont Communauté

VU la délibération N°2018-155 du 18 octobre 2018 validant le programme d'action du Plan Climat Air Energie Territorial de Charlieu Belmont Communauté et notamment les actions suivantes :

- action n°11 intitulée «Améliorer les performances énergétiques du parc résidentiel »
- action n°12 intitulée «Améliorer les performances énergétiques du tertiaire public »

VU les statuts de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Loire (ALEC 42),

VU la délibération N° 2020-034 en date du 27 février 2020 de Charlieu Belmont Communauté « CONVENTION ANNUELLE 2020 AVEC ALEC 42 »

VU l'article L. 232-2 du code de l'énergie relatif au portage du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat et au rôle des plateformes territoriales de la rénovation énergétique.

CONSIDERANT la nécessité de porter une candidature ligérienne à l'appel à manifestation d'intérêt nommé en objet de la présente délibération,

M. le Président rappelle que le résidentiel constitue le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie, tant à l'échelle nationale que départementale.

Dans la Loire, le résidentiel représente une consommation annuelle d'énergie de près de 6 000 GWh, soit une facture énergétique d'environ 1 600 € par an et par ménage.

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 a introduit dans le Code de l'Énergie la notion de Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), service assurant « l'accompagnement des consommateurs souhaitant diminuer leur consommation énergétique. Il assiste les propriétaires et les locataires dans la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement et leur fournit des informations et des conseils personnalisés. »

Ce service public se doit d'être assuré sur l'ensemble du territoire national, s'appuyant sur des plateformes territoriales de la rénovation énergétique mises en œuvre par un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

En septembre 2016 a été officiellement lancé Rénov'actions42, la Plateforme Locale de la Rénovation Énergétique de la Loire. Ce service public de la performance énergétique résulte d'un véritable travail de coordination et d'animation départementale, fédérant l'ensemble des EPCI de la Loire, le Conseil Départemental assurant le rôle d'agrégateur départemental, garant d'une cohésion et d'une solidarité territoriale. Sont également activement associés les interprofessions du bâtiment (FFB et CAPEB), la Chambre des Notaires de la Loire et plusieurs structures bancaires.

L'ALEC42 (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Loire), outil mutualisé de toutes les collectivités de la Loire, est l'opérateur technique de Rénov'actions42.

Ainsi, Rénov'actions42 offre à tous les ligériens une porte d'entrée unique pour tout projet de rénovation énergétique.

Depuis le lancement de Rénov'actions42, ce sont plus de :

- 7 600 propriétaires de maisons individuelles ou de copropriétaires en logements collectifs qui ont été accompagnés ;
- 2 400 projets « BBC compatibles » qui ont été accompagnés et réalisés ;
- 390 projets « BBC » qui ont été accompagnés et réalisés ;
- 189 entreprises et 28 maîtres d'œuvre et bureaux d'études référencés ;
- 42 800 000€ de chiffre d'affaire généré pour les professionnels du bâtiment ligériens.

Financement du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'à l'échelle nationale, un programme de financement appelé « SARE » (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) a été lancé. Ce programme constitue un dispositif de financement mobilisant des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie).

Le programme « SARE » ambitionne de massifier les travaux de rénovation performante des bâtiments pour les particuliers et les professionnels (locaux tertiaires privés de moins de 1 000 m²), en finançant le conseil et l'accompagnement des particuliers et du petit tertiaire privé, ainsi que la mobilisation de tous les acteurs professionnels et institutionnels de la rénovation énergétique.

Le programme « SARE » offre un financement dit « à l'acte » : chaque conseil, chaque accompagnement, ... réalisé par Rénov'actions42 permet de bénéficier de financements.

A l'échelle régionale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est positionnée en tant que « porteur associé » du programme « SARE », déclinant et co-finançant localement ce programme.

Ainsi, la Région a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt « Plateformes du Service Public Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) » à destination des collectivités locales, favorisant notamment les dynamiques départementales. Les candidatures doivent être déposées avant la fin de l'année 2020 pour pouvoir bénéficier de financements à partir du 1^{er} janvier 2021 (et ce pour une durée de 3 ans).

La Région contribue financièrement au programme « SARE » via 4 primes.

Enfin, à l'échelle infra régionale, les territoires faisant acte de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Plateformes du Service Public Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) » doivent

s'engager à une participation financière des EPCI à hauteur de 0,5€ par habitant et par an minimum est exigée.

Candidature et structuration du SPPEH ligérien

Afin de pérenniser les dispositifs d'accompagnement opérationnels qui existent d'ores et déjà sur le territoire et qui bénéficient d'une notoriété importante (Rénov'actions42 pour les particuliers et EDEL pour le tertiaire privé), et aussi d'assurer une cohérence et cohésion départementale nécessaires et indispensables, une unique candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Plateformes du Service Public Performance Energétique de l'Habitat » sera portée pour l'ensemble des EPCI de la Loire.

Afin de garantir la cohésion et la solidarité territoriale, le Conseil Départemental a accepté de poursuivre son rôle de chef de file et agrégateur ligérien pour le dépôt du dossier de candidature et la gestion des enveloppes financières à la condition que les dépenses correspondantes soient exclues du pacte financier.

La gouvernance du SPPEH ligérien s'appuiera sur différentes instances existantes :

- Comité de pilotage : instance décisionnelle se réunissant une fois par an et mobilisant les élus des EPCI et du Département, les représentants des professionnels de l'immobilier et du bâtiment partenaires, les partenaires institutionnels ;
- Comité technique : instance de concertation et d'échange réunissant deux fois par an les techniciens des EPCI et du Département, les représentants des professionnels de l'immobilier et du bâtiment partenaires, les partenaires institutionnels.

L'ALEC42, outil mutualisé et opérationnels de toutes les collectivités ligériennes, sera l'opérateur technique du SPPEH.

Les objectifs et enjeux stratégiques qui seront définis dans la candidature s'appuieront à la fois sur l'expérience et la notoriété acquises ses dernières années par Rénov'actions42, et sur les dynamiques territoriales en termes de rénovation énergétique observées.

Au regard des premières simulations financières (objectifs nombre d'actes pouvant être réalisés), le programme « SARE » et la Région pourraient contribuer annuellement à hauteur de près de 960 000€, pendant 3 ans.

Ainsi, le montant de 960 000€ annuel serait perçu par le Conseil Départemental et versé intégralement à l'ALEC42.

En complément, les EPCI participeront financièrement au SPPEH en reversant 50c€ par habitant et par an directement à l'ALEC42. Cette participation financière sera intégrée dans la convention annuelle établie entre chaque EPCI et l'ALEC42, dont le montant total s'élève à 70c€ par habitant et par an.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve l'engagement de la collectivité pour une durée de 3 ans dans le programme « SARE »
- Mandate le Département pour être l'agrégateur départemental et porter la candidature ligérienne à l'appel à manifestation d'intérêt en objet,
- Acte la mise en œuvre opérationnelle du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat par l'ALEC42,
- Acte la participation active de la collectivité dans les instances techniques et politiques du SPPEH,
- Acte l'engagement de la collectivité dans la communication et la promotion du service mis en place,

- Approuve la participation financière de l'EPCI au SPPEH, à hauteur de 0,50 € par habitant et par an, directement reversée à l'ALEC42 tel que prévu par la convention annuelle signée précédemment entre l'EPCI et l'ALEC et dit que la dépense sera prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20201015-N2020-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercèdes pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°135

OBJET : DECISION MODIFICATION N°1 BUDGET SPANC

M. le Président informe les conseillers communautaires de la nécessité de prévoir une modification du budget annexe SPANC afin de permettre le remboursement d'un trop perçu de subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ci-après le projet de décision modificative :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
60632	Fournitures de petits équipements	- 1 000,00 €			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00 €			
Total		- €	Total		- €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC telle qu'elle figure ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT
Le 15 octobre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GARDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCASSE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GARDON

N°2020/N°136

**OBJET : DECISION MODIFICATION N°2 BUDGET PRINCIPAL –
TRAVAUX DE VOIRIE**

M. le Président informe les conseillers communautaires de la nécessité de prévoir une modification du budget principal afin d'inscrire les travaux de sécurisation de voirie intercommunale sur St Hilaire sous Charlieu. Ci-après le projet de décision modificative :

FONCTIONNEMENT				
Dépenses			Recettes	
011 - 6063	Fournitures petits équipement	- 80 000 €		
023	Virement à la section d'investissement	80 000 €		
	Total	- €	Total	- €
INVESTISSEMENT				
Dépenses			Recettes	
OP 61 2314	Voirie	80 000 €		
			021	Virement de la section de fonctionnement 80 000 €
	Total	80 000 €	Total	80 000 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la décision modificative n°2 du budget principal telle qu'elle figure ci-dessus.

-
- Autorise M. le Président à retenir le prestataire pour la réalisation des travaux de voirie dans la limite de 80 000 € TTC et ce à l'issue d'une consultation.
-

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20201015-N2020-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Héléne, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°136

**OBJET : DECISION MODIFICATION N°2 BUDGET PRINCIPAL –
TRAVAUX DE VOIRIE**

M. le Président informe les conseillers communautaires de la nécessité de prévoir une modification du budget principal afin d'inscrire les travaux de sécurisation de voirie intercommunale sur St Hilaire sous Charlieu. Ci-après le projet de décision modificative :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011 - 6063	Fournitures petits équipement	- 80 000 €			
023	Virement à la section d'investissement	80 000 €			
Total		- €	Total		- €
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
OP 61 2314	Voirie	80 000 €			
			021	Virement de la section de fonctionnement	80 000 €
Total		80 000 €	Total		80 000 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la décision modificative n°2 du budget principal telle qu'elle figure ci-dessus.

- Autorise M. le Président à retenir le prestataire pour la réalisation des travaux de voirie dans la limite de 80 000 € TTC et ce à l'issue d'une consultation.
- Autorise M le Président à solliciter un soutien financier auprès du Département de la Loire

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20201015-N2020-136a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAYE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°137

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Vice-Président en charge des ressources humaines et de la transversalité informe les conseillers communautaires de la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs afin de tenir compte des avancements des promotions internes et d'un départ de la collectivité.

EMPLOIS PERMANENTS FPT

Cadres d'emplois / grade	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTE	Modification
FILIERE ADMINISTRATIVE			
<u>Attachés territoriaux :</u> - Attaché territorial principal	TC	3	
- Attaché territorial	TNC – 28 h	1	
<u>Rédacteur :</u> - Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC	1	
- Rédacteur principal de 2 ^{ième} classe	TC	1	
- Rédacteur	TC	1	
<u>Adjoints administratifs territoriaux :</u> - Adjoint administratif principal de 1 ^{ière} classe	TC	2 + 1	Au 01/11/2020

- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	1 - 1	
	TNC - 17h30	1	
- Adjoint administratif	TC	3	
	TNC - 26h15	1	
FILIERE SOCIALE			
<u>Assistants territoriaux socio-éducatifs :</u> - Assistant socio-Educatif 1 ^{ère} classe	TC	1	
<u>Educateur territoriaux de jeunes enfants</u> - Educateur principal de jeunes enfants 1 ^{ère} classe	TC	1	
FILIERE TECHNIQUE			
<u>Technicien Territorial :</u> - Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	TC	2 + 1	Au 01/01/2020
- Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	TC	1 - 1	
- Technicien territorial	TC	2 - 1	Départ en avril 2020
<u>Adjointes techniques territoriales :</u> - Agent de maîtrise principal	TC	1	Au 01/11/2020
- Agent de maîtrise	TC	2 - 1 + 1	Au 01/10/2020
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	1 + 1	Au 01/11/2020
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	4 - 2	
- Adjoint technique territorial	TC	5	
FILIERE ANIMATION			
<u>Animateur territorial</u> - Animateur principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	
- Animateur	TC	1	
<u>Adjointes territoriales d'animation :</u> - Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe	TNC - 17h00 TNC - 26h38	1 1	
- Adjoint territorial d'animation	TNC - 26h15	1	

FILIERE CULTURELLE			
<u>Adjoints territoriaux du patrimoine :</u>			
- Bibliothécaire	TC	1	
- Adjoint territorial du patrimoine, principal de 1 ^{ière} classe	TC	1	
- Adjoint territorial du patrimoine, principal de 2 ^{ème} classe	TC	2	
- Adjoint territorial du patrimoine	TNC - 17h30	1	

AUTRES EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS :

	TEMPS DE TRAVAIL sur 35H	Nombre de poste	Contrat
Agent de Déchèterie	17 h 30	1	CDD
Agent d'entretien	7 h 06	1	CDD

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve le tableau des effectifs tel qu'il figure ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu les jours, mois et an ci-dessus précisés ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20201015-N2020-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°138

OBJET : EFFECTIF ATELIER CHANTIER INSERTION (ACI)

M. le Vice-Président en charge des ressources humaines et de la transversalité informe les conseillers communautaires de la nécessité de mettre à jour les effectifs de l'Atelier Chantier Insertion afin de tenir compte du conventionnement avec la DIRECCTE. En effet l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) a pour objet de proposer, à des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières, un parcours d'accès à l'emploi, par une mise en situation de travail dans le cadre d'un contrat de travail de droit commun. Les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) sont établis, à condition qu'un agrément ait été délivré aux personnes, pour ouvrir droit aux aides financières accordées au titre de l'IAE. Le dispositif met en œuvre des modalités de formation et d'accompagnement socioprofessionnel spécifiques à travers un encadrement technique renforcé. Une prise en compte particulière, dans le cadre de l'accompagnement, des exigences de formation visant l'adaptation au monde professionnel, et des différents freins à l'emploi (problématiques de logement, de santé, mobilité...) doit être observée. Le conventionnement est délivré par l'Etat, et Charlieu Belmont Communauté est reconnue ACI depuis 2010. Désormais 16 postes sont ouverts au sein de la collectivité : 1 au service technique, 9 au service déchets ménagers et 6 aux services rivières et chemins.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Confirme la création de 16 postes type CDDI à 30 hebdomadaires au sein de l'Atelier Chantier Insertion de Charlieu Belmont Communauté.
- Confie au Président le soin de procéder aux recrutements et renouvellements sur les 16 postes à 30 h comme suit (prévisionnel pouvant évoluer) : 1 au service technique, 9 au service déchets ménagers et 6 aux services rivières et chemins
- Dit que les dépenses sont prévues aux budgets concernés

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20201015-N2020-138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT
Le 15 octobre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°139

OBJET : APPROBATION RAPPORT 2019 SAEM ABATTOIR

Monsieur le Président de la Communauté de communes informe le Conseil de l'article L 1524 - 5 du Code Général des collectivités locales : titre 2 : "sociétés d'économies mixtes locales", qui précise "Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance."

Le Conseil Communautaire prend connaissance du rapport qui lui a été transmis et qui est commenté en séance par M. le Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. L'activité se traduit par un résultat net de 105 624 €. Il était de 80 261 € dans l'exercice précédent. Le tonnage 2019 est de 2 623 tonnes. Il était de 2 451 tonnes en 2018.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve ce rapport 2019 relatif à la S.A.E.M "abattoir du pays de Charlieu".

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20201015-N2020-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAYE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°140

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DES BELUZES A POUILLY SOUS CHARLIEU – SOCIETE INSPIRE

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires que, par courrier en date du 18 septembre 2020, Mr BRILLAT, gérant de la société INSPIRE a émis le souhait d'acquérir une parcelle de terrain d'environ 4 000 m² sur la Zone d'Activités Intercommunale des Beluzes à Pouilly sous Charlieu. Le projet consiste à implanter une usine de fabrication de masques respiratoires et de consommables médicaux et industriels. Le site emploiera rapidement 25 personnes environ. Le bâtiment construit sera d'une superficie d'environ 600 m² qui comportera la partie production et également quelques bureaux. La surface exacte du terrain sera déterminée lors du bornage qui se déroulera en octobre 2020.

Par délibération en date du 30 mai 2013, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente de ce terrain sur la Zone d'Activités Intercommunale de Pouilly-sous-Charlieu à 18 € HT/m².

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve la vente d'un terrain d'une surface d'environ 4 000 m² situé sur la Zone d'Activités Intercommunale des Beluzes à Pouilly sous Charlieu pour le projet de Mr BRILLAT
- fixe le prix de vente à 18 € H.T./m²
- dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents règlementant la Zone d'Activités
- interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes

- dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20201015-N2020-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT
Le 15 octobre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCASSE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°141**OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DES BELUZES A
POUILLY SOUS CHARLIEU – PROJET BAILLY DI GUSTO**

Monsieur Président informe les conseillers communautaires que, par courrier en date du 12 août 2020, Mr BAILLY et Mme DI GUSTO ont émis le souhait d'acquérir une parcelle de terrain de 2 744 m² sur la Zone d'Activités Intercommunale des Beluzes à Pouilly sous Charlieu. Le projet consiste en la construction d'un bâtiment d'une superficie d'environ 400 m² qui permettra le stockage de matériel et d'avoir quelques bureaux. Les porteurs de projet ont une activité itinérante avec une zone de chalandise établie sur un rayon de 40 km autour de Charlieu. Leur siège social est actuellement situé à Varennes sur Allier. Ils souhaitent également pouvoir diversifier leur activité en installant dans quelques temps des box de stockage. Ces box seraient loués pour un temps donné à des particuliers (par exemple lors d'un déménagement en tant que garde meuble) ou à des professionnels (par exemple pour du stockage de matières premières)

Par délibération en date du 16 juin 2016, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente de ce terrain D2249 (cette parcelle était anciennement une partie de la parcelle D2179) sur la Zone d'Activités Intercommunale des Beluzes à Pouilly-sous-Charlieu à 15 € HT/m².

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve la vente d'un terrain ci-après nommé D2249, d'une surface de 2 744 m² situé sur la Zone d'Activités Intercommunale des Beluzes à Pouilly sous Charlieu pour le projet de Mr BAILLY et Mme DI GUSTO
- fixe le prix de vente à 15 € H.T./m²
- dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents règlementant la Zone d'Activités
- interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes

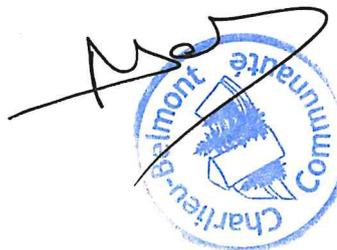
- dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20201015-N2020-141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT
Le 15 octobre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°142

**OBJET : SOUTIEN 2020 AUX MANIFESTATIONS D'INTERET
COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Vice-président en charge du tourisme et de la culture présente aux membres du Conseil Communautaire les propositions de la commission suite à l'analyse des demandes, conformément au règlement d'attribution voté par le Conseil Communautaire. Mme LEBEAU ne participe pas au vote.

Où cet exposé et après en avoir délibéré avec 40 voix pour, le Conseil Communautaire,

- Décide de verser les subventions suivantes pour un montant total de 5 300 € :
 - Aux Farfadets pour Paroles Paysannes, 11 représentations du 11 au 23 août au grand couvert de St Hilaire (11^{ème} édition). Montant des dépenses : 18 700 €. Montant sollicité : 3 000 € (16 %). Subvention votée : 16 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 3 000 €.
 - Aux Marchés de Noël à Charlieu. Montant des dépenses : 25 980 €. Montant sollicité : 1 000 € (3.90 %) Subvention votée : 3.90 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 000 €.
 - A la MJC de Charlieu, pour le pass culture (en lien avec les MJC de Briennon et St Denis de Cabanne). Montant des dépenses : 3 490 €. Montant sollicité : 650 €. Subvention votée : 650 €
 - A la MJC de Charlieu, spectacle La bêtise avec la Comédie de St Etienne au théâtre St Philibert. Montant des dépenses : 3 225 €. Montant sollicité : 650 € (20.10 %). Subvention votée : 20.10 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 650 €.
- Dit que les dépenses sont prévues au budget principal en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 042-200035202-20201015-N2020-142-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le greffe le 21/10/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°143

**OBJET : SIGNATURE D'UN AVENANT POUR LE MARCHE RELATIF
TRAITEMENT DES BOUES PRODUITES PAR CERTAINES STATIONS
D'EPURATION DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE**

Monsieur le Président rappelle que Charlieu-Belmont Communauté dispose d'un marché de Traitement des boues produites par certaines stations d'épuration de Charlieu Belmont Communauté, notifié le 1^{er} juin 2016. Ce marché a été conclu pour une durée de 5 ans et 7 mois (reconductions comprises).

Le montant initial de ce marché est de 1 094 544.95 € HT soit 1 313 453.94 € TTC.

Par 2 avenants précédents en date 17/10/2016 et du 28/05/2020, le montant du marché a été rectifié comme suit :

Nature de l'acte modificatif	Numéro de l'acte modificatif	Date de notification de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif		% d'écart introduit par l'acte modificatif
			HT	TTC	
Avenant portant précision à l'article 2.2.1 du CCTP	1	17/10/2016	Pas d'impact financier		
Avenant portant sur l'ajout de 2 prix unitaires au BPU initial	2	28/05/2020	6482.00	7778.40	0.59%
TOTAL			6482	7778.40	0.59%
Nouveau montant du marché public			1 101 026.95	1 321 232.34	

Il est aujourd'hui proposé la signature d'un nouvel avenant.

Du fait de l'épidémie du COVID-19 et de l'incertitude de la viabilité du virus dans les boues de station d'épuration, la réglementation liée à leur épandage a évolué.

Suite à l'avis de l'ANSES, consécutif à la saisine n° 2020-SA-0043, le gouvernement a suspendu l'épandage des boues pour lesquelles une hygiénisation complète n'était pas garantie.

Pour le département de la Loire, cette suspension est entrée en vigueur le 16 mars 2020.

En complément de cette suspension, les règles relatives à l'épandage des boues hygiénisées ont aussi évolué avec la nécessité d'assurer un suivi analytique renforcée pour chaque épandage et pour chaque boue extraite avoir l'assurance de sa tenue à pH>12 durant 10 jours minimum.

Enfin un suivi analytique spécifique est aussi à mettre en œuvre pour dans un premier temps caractériser le seuil de Coliformes Thermo-Tolérants (CFTT) de la filière et ensuite assurer leur suivi en amont et durant chaque période d'épandage.

Les boues issues des stations d'épuration du périmètre de Charlieu Belmont Communauté et traitées sur la station de Charlieu, de par l'adjonction de chaux éteinte après leur déshydratation, rentrent dans le cadre des boues hygiénisées. Par conséquent, depuis l'instruction adressée aux préfets en date du 2 avril, le suivi renforcé est mis en œuvre.

Le présent avenant prend en compte les coûts d'exploitation (main d'œuvre, suivi analytique et chaux complémentaire), permettant de répondre à l'évolution de la réglementation et introduit la rémunération complémentaire suivante :

- Forfait de suivi d'hygiénisation des boues pour la première campagne d'épandage (avril à août 2020) y compris analyses de caractérisation : 4 202,10 €HT en valeur au 1er juin 2016,

Cette valeur est soumise à l'actualisation selon l'article 3.5 du CCAP.

Cet avenant prend effet rétroactivement au 1er avril 2020.

Montant de l'avenant (hypothèse : 1 campagne d'épandage supplémentaire à réaliser selon les restrictions en vigueur) :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT : 4 202,10 €

Montant TTC : 5 042,52 €

% d'écart introduit par l'avenant N°2 : 0,38 %

% d'écart introduit par les avenants N°1 et N°2 : 0,98%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre après les avenants N°2 et N°3 :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT : 1 105 229,05 €

Montant TTC : 1 326 274,86 €

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 15 octobre 2020,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide l'avenant n°3 du marché de Traitement des boues produites par certaines stations d'épuration de Charlieu Belmont Communauté
- Autorise M. Le Président à signer ledit document et tous les autres documents afférents
- Dit que les dépenses sont prévues sur le budget annexe traitement des boues.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20201015-N2020-143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°144

OBJET : MARCHE POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX DES ZONES D'ACTIVITES 2020-2021.

Monsieur le Président rappelle que Charlieu-Belmont Communauté a procédé à une consultation en vue de faire exécuter par un prestataire des travaux d'aménagement sur les zones d'activités.

Les travaux se dérouleront sur 5 sites :

- ZA du Brionnais à Charlieu
- ZA des Béluses à Pouilly sous Charlieu
- ZA des 4 vents à Belmont de la Loire
- ZA du Pilon à Cuinzier
- ZA des Pierres Jaunes à Saint Denis de Cabanne

Dans ce cadre-là, une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée par la communauté de communes et confiée au bureau d'études REALITES afin de réaliser les études et le suivi des travaux.

Compte tenu l'estimation prévisionnelle d'un montant de 381 700 € HT, Charlieu-Belmont Communauté a effectué une consultation sous forme de procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché se compose d'un lot unique.

Les prestations sont divisées en 6 tranches :

- Une tranche ferme en 2020
- Tranche optionnelle 1 - 2021 – CHARLIEU
- Tranche optionnelle 2 - 2021 - BELMONT DE LA LOIRE
- Tranche optionnelle 3 - 2021 – CUINZIER
- Tranche optionnelle 4 - 2021 - POUILLY SOUS CHARLIEU
- Tranche optionnelle 5 - 2022 - POUILLY SOUS CHARLIEU

La date prévisionnelle de début des prestations est le 23/11/2020.

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 30/12/2022. La fin du marché sera effective après la date de réception des travaux et des levées de réserves.

Conformément à l'article 8.2 du règlement de consultation, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1-Valeur technique = 60.0 %

La description des modes opératoires = 20.0 %

Le planning d'exécution des travaux = 20.0 %

La provenance des produits et matériaux (avec fiches produits) = 20.0 %

Les moyens matériels et humains que l'entreprise entend affecter à l'exécution du chantier = 20.0 %

La démarche développement durable de l'entreprise = 20.0 %

2-Prix des prestations = 40.0 %

M. le Président indique que l'entreprise retenue par la commission d'ouverture des plis, après analyse des offres, est l'entreprise THIVENT, sise « Les Moquets » 71800 LA CHAPELLE SOUS DUN.

Le montant global du marché est fixé comme suit : 316 983.35 € HT

Vu l'avis de la Commission MAPA qui s'est réunie le 7 octobre 2020,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Retient l'entreprise THIVENT, sise « Les Moquets » 71800 LA CHAPELLE SOUS DUN – pour la réalisation des travaux d'aménagement sur les zones d'activités.
- Valide le montant du marché : 316 983.35 € HT, soit 380 380.02 € TTC
- Autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché pour les travaux d'aménagement sur les zones d'activités et tous les documents afférents.
- Dit que les dépenses sont prévues sur les budgets concernés.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20201015-N2020-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°145

OBJET : CANDIDATURE APPEL A PROJET FONDS MOBILITES ACTIVES – AMENAGEMENTS CYCLABLES

Monsieur le Vice-président en charge du tourisme et de la culture informe le Conseil Communautaire du lancement d'un second Appel à Projets "fonds mobilités actives - aménagements cyclables" sur l'année 2020, destiné à soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage dans leurs projets de pérennisation des pistes cyclables de transition, de réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés, et de résorption de discontinuités d'itinéraires. Il indique que 2 catégories de projets sont éligibles : Les projets type discontinuité : discontinuité linéaire entre deux aménagements cyclables existants ou entre un pôle et un aménagement cyclable existant. La discontinuité linéaire peut s'étendre sur 2 km (en milieu urbain) à 3 km (en milieu rural) : franchissement d'un carrefour complexe, d'un point noir de sécurité routière, d'un ouvrage, d'une barrière naturelle. La 2nde catégorie concernent les projets type itinéraire sécurisé : il devra s'agir d'un aménagement cyclable sécurisé de type piste cyclable ou voie verte. Il pourra notamment pérenniser une piste cyclable de transition. L'itinéraire devra être compris entre 2 km et 10 km en milieu urbain et 3 km et 10 km en milieu rural – cette catégorie correspond aux projets de Charlieu Belmont Communauté.

Les projets devront s'inscrire dans le cadre d'une politique cyclable définie et cohérente à l'échelle du territoire dans lequel s'inscrit l'action du maître d'ouvrage (bassin d'emploi, unité urbaine, collectivité...). Pour chaque projet, un diagnostic devra être posé. Ce diagnostic devra établir un état des lieux succinct du territoire autour de l'ouvrage ou de l'aménagement projeté avec une identification des zones alentour et de leurs caractéristiques (habitat, activités, bureaux, logistique, services, quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville...), du nombre de personnes concernées par l'ouvrage ou les aménagements à réaliser (nombre d'emplois ou d'habitants, nombre et type de commerces, types de services publics ou privés...), et de la desserte existante : transports en commun, existence ou non de trottoirs, d'accotements aménagés, qualité de ces aménagements. Ce diagnostic devra être illustré. Pour ce faire Charlieu Belmont pourra s'appuyer sur l'étude conduite en 2015-2016 par le Bureau d'études Sécheresse.

L'impact du projet devra être apprécié en termes de fréquentation attendue sur les déplacements du quotidien : type de publics destinataires (employés, étudiants, scolaires, familles, habitants d'un quartier prioritaire au sens de la politique de la ville...), fréquence probable d'utilisation, potentiel de désenclavement pour des populations précarisées. Pour les projets dont le coût est supérieur à 500 000 € courant HT, les porteurs devront prévoir la mise en place d'un compteur vélo automatique au niveau du projet ou à proximité, sauf si un compteur à proximité est déjà existant.

Monsieur le Vice-président en charge du tourisme et de la culture explique que le projet présenté devra avoir fait l'objet a minima d'études préliminaires. Les travaux ne pourront avoir été notifiés avant l'annonce des lauréats.

Le financement national retenu sera assuré par l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF). Le taux d'aide apporté à chaque projet sera de 20 % maximum du montant de l'assiette éligible hors taxe, pouvant être porté à 40 % maximum pour les projets situés en secteur moins dense, définis comme n'étant pas dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants. Pour les collectivités engagées dans le Savoir rouler à vélo (SRAV), 10% maximum de bonus de taux de subvention pourront être accordés si l'itinéraire améliore l'accessibilité à vélo d'un collège ou lycée. Il faut que l'itinéraire se situe à moins de 2km de l'établissement scolaire et que la commune s'engage sur le SRAV. Les acquisitions foncières sont éligibles si l'acte juridique passé pour son exécution est postérieur à la date de dépôt du dossier.

Quelques éléments financiers :

Saint-Denis/Charlieu	3 698 m	643 051 €
Pouilly/Vougy	4 888 m	851 885 €
Vougy/RD 39*	3 489 m	694 586 €
Liaison centre-ville St Denis		16 000 €
Liaison lycée nord		42 101 €
Liaison lycée sud		234 171 €
Liaison centre-ville Vougy		59 539 €
TOTAL		2 541 333 €

+ frais de maîtrise d'œuvre 152 480 €

+ frais d'acquisition foncière 13 000 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à engager le territoire dans l'appel à projet "fonds mobilités actives - aménagements cyclables" et sollicite un financement à hauteur de 40 % sur les projets d'aménagements cyclables présentés + 10 % de bonus SRAV.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20201015-N2020-145a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCASSE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°146

OBJET : PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) MODIFICATION DES OBJECTIFS

Monsieur le président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une convention a été signée entre le Département, maître d'ouvrage du Programme d'Intérêt Général « Lutte contre les précarités », l'État, l'Agence nationale de l'habitat (l'ANAH) », et 7 communautés de Communes du département, dont Charlieu-Belmont Communauté (délibération du 15 novembre 2018).

Il présente le bilan intermédiaire de cette opération, et indique que les objectifs risquent d'être dépassé pour certains et non atteint pour d'autres.

Global	EE			HAND			TOTAL		
	Notifiés	Objectif	% réalisation	Notifiés	Objectif	% réalisation	Total Dossiers	Total Travaux	Total aides financières
CC Charlieu Belmont	51	148	34%	29	36	81%	74	921 838,42 €	539 874,61 €
Année 1 (2019)	EE			HAND			TOTAL		
	Notifiés	Objectif	% réalisation	Notifiés	Objectif	% réalisation	Total Dossiers	Objectif	% réalisation
CC Charlieu Belmont	24	32	75%	18	9	100%	42	41	102%
Année 2 (2020)	EE			HAND			TOTAL		
	Notifiés	Objectif	% réalisation	Notifiés	Objectif	% réalisation	Total Dossiers	Objectif	% réalisation
CC Charlieu Belmont	27	39	69%	11	9	122%	32	48	67%

Afin de ne pas stopper la dynamique du PIG il propose de modifier les objectifs comme cela a été prévu à l'article 2 de la convention signée avec l'ANAH et le Département de la Loire.

Il est proposé de réduire le nombre de dossiers « Lutte contre la précarité énergétique » et de les basculer sur les dossiers « Adaptation des logements à la perte d'autonomie »

Charlieu-Belmont

	Objectifs initiaux	Nouveaux objectifs	Notifiés au 1/10/20	cout ingenierie par dossier	Enveloppe ingenierie initiale	Enveloppe ingenierie suite modification	Conso actuelle ingenierie	Enveloppe aides travaux initiale	Conso envelopp actuell aides travau
PO EE	148	128	51	340 €	50 320 €	43 520 €	17 340 €	128 000 €	51 000
PO HAND	36	56	29	480 €	17 280 €	26 880 €	13 920 €	56 000 €	29 000
TOTAL	184	184	80		67 600 €	70 400 €	31 260 €	184 000 €	80 000

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve les modifications d'objectifs telles que présentées (transfert de 20 dossiers d'un objectif à l'autre).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20201015-N2020-146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°147

OBJET : SUBVENTION A L'ADDEAR – ACTION DE TRANSMISSION

Monsieur le président rappelle aux conseillers communautaires qu'avec la Chambre d'Agriculture en 2018-2019 la collectivité avait conduit au recensement des problématiques de transmission des exploitations agricoles. Les exploitations concernées avaient alors pu bénéficier d'un diagnostic précis établi par le technicien de la chambre d'agriculture. Cette année l'Addear 42 a proposé aux EPCI du Roannais une action d'animation toujours sur cette thématique de la transmission en agriculture. Seule Charlieu Belmont Communauté a donné une réponse favorable. Ainsi une conférence débat a eu lieu le 14 octobre de 19h00 à 21h en salle des fêtes de St Denis de Cabanne, elle était ouverte aux agriculteurs, porteurs de projet, élus, techniciens agricoles et citoyens. 35 personnes étaient présentes et l'animation par le conférencier chercheur de l'association Autrement dit a été intéressante. Il n'est pas exclu que d'autres initiatives associant différents partenaires puissent germer d'ici quelques mois pour soutenir cette action et faciliter les réflexions en amont des transmissions. M le Président propose au Conseil Communautaire d'apporter un soutien à cette démarche.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accorde une subvention de 500 € à l'Addear 42 pour la réalisation de cette soirée et l'animation d'événement sur la thématique de la transmission en agriculture.
- Dit que la dépense sera prévue en fonctionnement sur le budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCARVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°148

**OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION GÉNÉRALE DE PRET DE
MATERIELS 2020-2022**

Monsieur le Vice-président en charge des ressources humaines et de la transversalité précise que lors de l'assemblée des Maires du mois de juillet 2016, sur proposition de la commission mutualisation, une convention cadre pour la mutualisation du matériel avait été présentée puis adressée aux communes. Ainsi le Conseil Communautaire avait validé sur la période du 1er avril 2017 au 31 décembre 2019 une convention signée entre les collectivités du territoire. Depuis le 1er janvier 2020 plus aucune convention ne vient favoriser les prêts entre collectivités, il conviendrait de la renouveler pour la période 2020-2022. A la demande du conseil cette convention de mutualisation sera renouvelable tacitement pour 3 ans supplémentaires.

Par ailleurs pour ce qui de la communauté de communes celle-ci propose dès 2017 une annexe pour le prêt du broyeur dans les conditions seraient inchangées :

Descriptif du matériel	Tarif sans agent	Tarif avec agent*	Modalités et observations
BROYEUR DE VEGETAUX diesel (branches jusqu'à 150 mm ; sur châssis routier inférieur à 750 kg) Marque RABAUD Xylochip150M D3	<i>60 € la journée</i>	<i>NEANT</i>	Départ du broyeur possible des locaux techniques rue rouiller à Charlieu entre 8h15 8h30 - retour à prévoir entre 8h00 et 8h15 le lendemain (entre le lundi et le vendredi) du jour d'utilisation. Sur rendez-vous par mel david.balthazard@charlieubelmont.com Un carnet de route sera mis en place avec le broyeur En cas de panne ou casse : signalement <u>immédiat</u> au service technique de la Communauté Attention : ne réserver pas la veille pour le lendemain

Monsieur le Vice-président invite chaque commune à proposer des annexes pour des matériels qu'elle pourrait envisager de prêter dans ce cadre conventionnel.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autoriser M. le Président à signer la convention cadre de prêt de matériels entre les collectivités du territoire (communes et communauté)
- Délègue à M. le Président le soin de définir les annexes particulières à chaque matériel (conditions financières particulières comme pour le broyeur ci-dessus)
- Dit que les dépenses et les recettes liées à cette convention seront prévues au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20201015-N2020-148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°149

**OBJET : MUTUALISATION POUR FACTURATION ETIQUETTES
COLLECTE DE CARTONS**

M. le Vice-président en charge des déchets ménagers propose une action de mutualisation entre Charlieu Belmont Communauté, la COPLER et la Communauté de Val d'Aix et Isable afin de faciliter la fourniture d'étiquettes pour la traçabilité des déchets collectés sur chacun des territoires. En effet depuis quelques mois CITEO ne fournit plus aux collecteurs (pour les 3 collectivités il s'agit de Secaf Chamfray) les étiquettes, Charlieu Belmont Communauté a donc choisi un fournisseur et a livré le collecteur. Dans un souci de mutualiser les dépenses il est proposé que chaque année Charlieu Belmont Communauté fasse la commande d'étiquettes vierges et une fois par an le collecteur dresse un état de l'utilisation du stock par collectivité pour que Charlieu Belmont Communauté refacture les 2 autres intercommunalités à raison de 0.21 € TTC par étiquette.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à facturer chaque année à compter de 2020 les étiquettes fournies à la COPLER et à la Communauté de Communes de Val d'Aix et Isable au tarif de 0.21 € TTC (ou au prix unitaire TTC si le prix de la commande venait à évoluer).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20201015-N2020-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°150

OBJET : ADHESION AdCF

M. le Président présente aux conseillers communautaires l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) qui est la fédération nationale des élus de l'intercommunalité. Elle a été présidée depuis le 4 octobre 2017 par **Jean-Luc Rigaut**, ancien maire d'Annecy et président de la communauté du Grand Annecy. Depuis sa fondation en 1989, à l'initiative de **Marc Censi**, l'AdCF promeut la coopération intercommunale et le dialogue territorial. L'AdCF assure plusieurs missions fixées dans ses statuts : elle assure la représentation des intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux (gouvernement, Parlement, agences nationales...), participe aux débats sur les évolutions de l'organisation territoriale et les politiques publiques décentralisées, développe une expertise spécifique au service de ses adhérents.

La cotisation des intercommunalités qui adhèrent à l'AdCF est établie à 0,105 € par habitant (cotisation minimum : 200 € ; cotisation maximum : 9.000 €). Cette cotisation porte sur l'année civile en cours et donne accès à l'ensemble des services, des informations et des actions réalisées par l'association. M le Président propose au Conseil Communautaire d'adhérer à l'AdCF à compter de 2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à adhérer à l'AdCF à compter du 1er janvier 2021 sur la base du tarif en vigueur annuellement.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042300035202-20201015-N2020-150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°151

OBJET : MUTUALISATION DES ANTIVIRUS MAILINBLACK POUR LES COMMUNES

Monsieur le président explique aux conseillers communautaires la nécessité de mettre en place un antivirus Mailinblack pour assurer la sécurité informatique au sein des organisations. Il propose de mutualiser les coûts de cette prestation via la communauté de communes. Concernant le coût de licence Mailinblack (uniquement pour les communes ayant une adresse mail avec un nom de domaine) il évoluera en fonction du nombre de boîtes à protéger. Les licences s'achètent par pack de 5 minimum et le fait que la communauté achètent les licences pour les communes permettra en plus aux communes de prendre uniquement le nombre de licences nécessaire. Chaque utilisateur pourra gérer les boîtes mails dont il a la charge.

La communauté de communes devra par contre passer commande pour l'ensemble des communes en même temps. Les frais qui seront refacturés à chaque commune participante tiendront compte de la licence annuelle, de l'option SMTP sortant, des frais de mise en service le tout par le nombre de boîtes mail à sécuriser ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à commander les prestations Mailinblack pour les communes qui en feront la demande auprès de la communauté
- Autorise M. le Président à refacturer le coût de ces prestations à chacune des communes concernées en fonction de nombre de boîtes mails sécurisés
- Dit que les dépenses et les recettes de cette action de mutualisation seront prévues en section de fonctionnement du budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 octobre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M. VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Christine GASDON

N°2020/N°153

OBJET : CANDIDATURE AU LABEL « TERRITOIRE VELO »

M. le Vice-Président en charge du tourisme informe les conseillers communautaires que Le label Territoire Vélo est décerné par la Fédération Française de Cyclotourisme pour les collectivités qui veulent s'engager dans l'aménagement d'équipements sécurisants, l'accueil des touristes à vélo et l'animation du territoire comme cela est le cas pour Charlieu-Belmont Communauté. Ce label, décerné pour une durée de 3 ans, présente de multiples avantages qui motivent la candidature de Charlieu-Belmont Communauté :

- Etre reconnu comme un territoire qui facilite la pratique du vélo et la découverte à vélo.
- Bénéficier d'une communication dans les publications de la Fédération française de cyclotourisme.
- Solliciter l'accompagnement de la Fédération française de cyclotourisme dans les projets vélo de la collectivité.

Par ailleurs, après examen rapide des critères demandés, M. le Vice-président confirme que Charlieu Belmont Communauté devrait pouvoir être labélisée sans contrainte supplémentaire importante.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise à déposer un dossier de candidature pour obtenir le label Territoire Vélo.
- Accepte le paiement de la cotisation annuelle à hauteur de 0.05 €/habitant à la Fédération Française de Cyclotourisme.
- Dit que la dépense sera inscrite en section de fonctionnement au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20201015-N2020-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2020